

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil de Communauté :

121 titulaires – 70 suppléants

Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants Conseillers présents : 78 Dont suppléants : 2 Absents excusés : 19

Absents: 26

Date de convocation : 18 février 2014.

Vote(s) pour : 78 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 24 février 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 31 : Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

Rapporteur: Monsieur KRAUSENER

Le Conseil, Le Bureau entendu,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration d'intention signée le 15 juin 2010 par Georgia Tech Lorraine, Georgia Institute of Technology, Metz Métropole, le Conseil Général de la Moselle, la Région Lorraine et l'Etat,

VU le protocole d'accord signé le 30 novembre 2010 entre les parties,

VU la délibération du Bureau du 31 janvier 2011 approuvant la réalisation de l'opération « Institut Lafayette »,

VU la délibération du Bureau du 12 mars 2012 créant l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette et portant adhésion de Metz Métropole à l'association,

VU la délibération du Bureau du 10 juin 2013 portant signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette,

VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT le projet fédérateur, visionnaire et ambitieux de l'Institut Lafayette qui apporte des réponses technologiques aux besoins des industriels et soutient la recherche académique,

CONSIDERANT que cette plate-forme d'innovation basée sur un double modèle scientifique et économique constitue un vecteur fort du développement économique de Metz Métropole et du renforcement de sa compétitivité,

CONSIDERANT que l'Institut Lafayette dynamisera et collaborera au développement de l'économie des nouveaux matériaux et à la visibilité du territoire fort de son histoire industrielle dans les matériaux métalliques,

DECIDE d'attribuer à l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette une subvention de fonctionnement de 100 000 € au titre de l'exercice 2014,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention d'objectifs et de moyens en conséquence, ainsi que tout document et avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme Metz, le 25 février 2014 Pour le Président

Le Directeur Genéral des Services

Helene KISSEL

Acte à classer

ENS-LAFAYETTE31

2

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2014-02-26T15-02-48.01 (MI78788274)

Identifiant unique de

057-245700240-20140224-ENS-LAFAYETTE31-DE (Voir l'accusé de réception

l'acte :

associé)

Objet de l'acte :

Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette

: attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 et signature d'une convention

d'objectifs et de moyens

SIFIÉ.

Date de décision :

24/02/2014

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Acte:

erdp31.PDF

Préparé **Transmis** Date 26/02/14 à 15:02

Date 26/02/14 à 15:02

Accusé de réception

Date 26/02/14 à 16:44

Par DELLES Catherine

Par DELLES Catherine